

REPUBLIQUE DU BENIN

\*\*\*\*\*

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

\*\*\*\*\*

DECRET N° 2009-595 DU 19 NOVEMBRE 2009

Chargeant **Madame Mamata DJAUGA BAKO**, Ministre de l'Artisanat et du Tourisme (MAT) de l'intérim de **Monsieur Issifou TAKPARA**, Ministre de la Santé pour compter du **16 au 22 novembre 2009**.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 29 Mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 Mars 2006 ;
- VU le Décret N°2009-260 du 12 Juin 2009 portant composition du Gouvernement,

D E C R E T E :

**Article 1<sup>er</sup>** : Pour compter du **16 au 22 novembre 2009**, **Madame Mamata DJAUGA BAKO**, Ministre de l'Artisanat et du Tourisme (MAT) est chargée de l'intérim de **Monsieur Issifou TAKPARA**, Ministre de la Santé.

**Article 2** : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

FAIT A COTONOU, LE 19 NOVEMBRE 2009

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,

  
Dr BONI YAYI